

# UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE



## **Trophées Signatures Santé (TSS)** **Rappel important aux présidents de sections**

**Chère consœur, cher confrère,**

Comme cela avait été annoncé, l'UPF s'associe, cette année, aux Trophées Signatures Santé (TSS). Ce prix existe en France depuis 2011 et récompense les confrères de TV, Radio, Presse écrite et Web pour les reportages sur le thème de la santé.

Cette année, avec l'association de l'UPF à ce projet et pour la première fois, le Prix Trophées Signatures Santé s'élargit et passe d'une dimension française à celle francophone.

Nous vous invitons à relayer massivement le message dans vos sections afin de participer le plus largement possible à cette compétition qui donnera ainsi aux journalistes francophones spécialistes des questions santé la possibilité de remporter l'un des prix et d'être qualifiés pour la Finale des finales du Grand Prix du Jury 2019 dont le lauréat est récompensé d'un chèque de 3000 Euros. Pour plus d'information : <http://www.trophee-signatures-sante.fr>

La date limite de la remise des sujets (accompagnés d'une présentation de l'auteur) est le 15 juin 2019. **Cependant, dans un souci d'organisation, nous vous invitons à nous communiquer les idées et les titres de vos contributions avant même l'envoi des sujets.**

Pour rappel : les sujets doivent être transmis à l'adresse courriel suivante : [union@presse-francophone.org](mailto:union@presse-francophone.org) en mentionnant comme objet de message "TSS".

Nous rappelons également que les journalistes francophones de tous médias confondus - TV, Radio, Presse et Web - peuvent concourir en proposant un sujet de leur choix publié et diffusé entre le 15 septembre 2018 et le 15 septembre 2019.



# UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE



Les sujets seront ensuite examinés par un jury présidé par une consœur du mensuel Top Santé et composé de deux médecins et de deux représentants d'associations de malades.

## **Pour y participer :**

- ▶ format : les reportages et/ou articles ne doivent pas dépasser 3 à 4 pages pour les articles presse et Web et 3 à 4 minutes pour les sujets Radio ou TV ;
- ▶ spécialisation : ces reportages et/ou articles doivent être liés à la santé, rédigés ou réalisés par des journalistes professionnels ;
- ▶ nombre de candidats par support : 1 à 2 journalistes candidats par support.  
**Le nombre total des candidats francophones n'est pas limité!**  
La cérémonie de remise des Prix aura lieu en novembre 2019, au Ministère de la Santé, à Paris.

**La date limite de dépôt des candidatures approche, et nous comptons sur votre implication personnelle pour inciter la participation du plus grand nombre de membres de l'UPIF.**

Nous attendons vos contributions !

Zara Nazarian  
Secrétaire générale

